ÉCHOS
du parlement bruxellois

PÉRIODIQUE D'INFORMATION BILINGUE DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

N° 1 octobre
Session 2009-2010

Éditorial

Les citoyens ont voté et une nouvelle coalition a été mise en place. Sous la direction du Ministre-Président Charles Picqué, la nouvelle équipe a élaboré et présenté son accord de gouvernement « pour un développement régional durable au service des Bruxellois ». Après un débat contradictoire, le gouvernement « Picqué IV » a obtenu la confiance du nouveau parlement bruxellois.

Ce programme innove notamment en matière de bonne gouvernance. L'exécutif s'est engagé à proposer au parlement un ensemble de mesures de nature à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions et les élus : renforcement des incompatibilités, règles visant à prévenir des conflits d'intérêt, création d'une commission de déontologie, limitation plus stricte des cumuls, plafonnement des rémunérations...

La déclaration gouvernementale prévoit également que le rôle du parlement sera réaffirmé, et notamment une plus grande ouverture et publicité des débats parlementaires par l'audition accrue des représentants de la société civile, la diffusion des débats via internet, l'amélioration du site internet parlementaire... En outre, elle prévoit le renforcement du parlement dans sa fonction législative, en le réinstaurant comme lieu privilégié de réflexion, notamment pour le long terme, ainsi que le renforcement de sa fonction budgétaire...

Des orientations sont ainsi tracées pour le travail parlementaire sous cette législature. Exercer pleinement nos missions et ouvrir plus largement nos portes aux citoyens et à la société civile, pour les faire mieux participer aux débats sur notre avenir, n'est-ce pas la meilleure manière de conforter notre institution, qui vient de fêter ses 20 années d'existence?

Françoise DUPUIS
Présidente du parlement bruxellois

SOMMAIRE

Interview de la présidente et du premier vice-président	1-3
Présentation de la nouvelle composition du parlement bruxellois et de son Bureau élargi	4
Liste des députés bruxellois siégeant également au PCF et au Sénat	5
Profil des députés bruxellois	7
Présentation du nouveau gouvernement bruxellois	8-13
Déclaration de politique générale du gouvernement et le débat qui a suivi en séance plénière	13-19
En bref	20

Notre Région a le potentiel nécessaire pour faire face aux préoccupations de demain

Françoise Dupuis
Présidente

Germaniste de formation, **Françoise Dupuis** a commencé sa carrière dans l'enseignement. D'abord comme professeur de langues germaniques, puis comme préfète d'établissement. Conseillère communale à Uccle depuis 1982, elle préside le Conseil provincial du Brabant de 1991 à 1994. Depuis 1995, elle est également députée bruxelloise. Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de 1999 à 2004, elle a mis en œuvre la réorganisation de l'Enseignement supérieur francophone dans

Paraît cinq à six fois par an – Editeur responsable: Françoise Dupuis, présidente – 1005 Bruxelles – Tél. 02 549 62 00 – Télécopie: 02 549 62 12 – www.parlbruparl.irisnet.be – Mise en page et impression: sa Peeters, Herent.

le cadre du dispositif de Bologne. Secrétaire d'Etat au logement et à l'urbanisme et en charge également de la Formation professionnelle, sous la législature 2004-2009, elle a relancé la construction de logements publics et sociaux et considérablement développé l'offre de formation. C'est une travailleuse et femme de conviction qui a été élue à la présidence du parlement.

Quelles seront les priorités absolues pour les cinq prochaines années ? Une augmentation de la construction de logements sociaux ? Une formation de jeunes meilleure et plus rapide ? Une plus grande cohérence de la politique bruxelloise ? Ou l'accord de gouvernement ni plus ni moins ?
Il revient au gouvernement d'assurer la mise en œuvre de l'accord. Je rencontrerai assez rapidement le ministre-président pour renforcer les liens entre le parlement et l'Exécutif régional. Concernant le contenu de l'accord, je pointerai la volonté de continuer à augmenter le parc de logements publics, de diversifier les outils pour l'aide à l'emploi et la formation. Le plus grand défi pour ce qui me concerne me parait être toutefois le manque de places dans nos écoles. La construction de nouvelles écoles est un impératif.

La Région de Bruxelles-Capitale est confrontée à des difficultés financières. Est-elle vraiment le parent pauvre ?
Le gouvernement fédéral attend un effort budgétaire de la part des différentes entités fédérées. Mais notre Région est clairement sous financée et doit faire face à des défis énormes en termes de cohésion sociale, avec une population en augmentation et un pouvoir d'achat en baisse, la crise économique et financière est très douloureuse pour les citoyens. Il faudra trouver un équilibre.

Le niveau communal est surreprésenté à l'échelon régional bruxellois. Votre parlement compte 12 bourgmestres, 19 échevins, etc. Où commence et où s'arrête la défense des intérêts locaux ?
L'important est le service rendu aux citoyens. Que certaines matières ne soient plus gérées par la Région et d'autres par les communes, pourquoi pas ? La commune a l'avantage de la proximité. Ce n'est pas négligeable. Si ce débat important a lieu, il doit faire participer tout le monde.

Depuis 20 ans, ce parlement fonctionne avec deux groupes linguistiques, F & N. Dans le même temps, les Belges sont une minorité à Bruxelles. Ne faudrait-il pas des groupes trilingues ou plurilingues afin de représenter toutes les nationalités ?
La Région est majoritairement francophone mais le bilinguisme est de rigueur à Bruxelles et c'est très bien ainsi et cela ne doit pas être remis en question. Votre question est très mal posée. Les Belges sont une majorité a Bruxelles. De nombreuses cultures sont présentes ici. C'est un atout et une richesse pour Bruxelles mais aussi pour le reste du pays. Ce n'est pas en divisant, mais bien, en s'unissant que nous pourrons avancer.

Dans quelle mesure ambitionnez-vous de renforcer encore la dimension européenne de Bruxelles au travers de ce parlement ?
Je suis une européenne convaincue, même si parfois, je rêve d'une toute autre Europe. Les liens avec l'Union européenne et les différentes organisations internationales sont une source importante de richesse non seulement culturelle mais aussi et avant tout économique. Nous ne devons pas laisser les doutes et les différends communautaires entamer cette plus-value. L'histoire européenne doit être mise en valeur. Je mettrai donc tout en œuvre pour qu'elle trouve une place renforcée au sein de notre parlement.

Le refinancement de Bruxelles depend du renforcement et de l'amélioration de la collaboration avec ses voisins

Walter Vandenbossche est né et a grandi à Anderlecht. Député bruxellois depuis vingt ans, il s'est construit une solide réputation au sein du parlement. Il est notamment l'auteur des ordonnances relatives aux fœtus nés sans vie et à l'indemnisation des PME victimes de nuisances dues aux travaux publics. Il a également collaboré à une législation bruxelloise sur le service bruxellois de médiation. Il considère la législation linguistique comme un pilier essentiel de la société bruxelloise. Il a été élu comme premier vice-président de notre parlement pour la prochaine législature.

Walter Vandenbossche
Premier Vice-président

Qu'est-ce qui vous inquiète le plus ? Les sinistres perspectives budgétaires ou la méfiance que suscitent de nouvelles démarches en vue d'une restructuration institutionnelle ?
Les deux questions sont indissociablement liées et exigent une solution politique. Le renforcement des ressources financières bruxelloises passe nécessairement par le développement de collaborations avec les autres Communautés et Régions. La Flandre et la Wallonie ont tout intérêt à investir à Bruxelles, dont le rôle de capitale et de centre international ne cesse de se renforcer. Plus nous démontrerons notre capacité de cohésion interne à poursuivre le développement de Bruxelles comme épicentre européen, plus le secteur privé jettera son dévolu sur cette capitale et ses environs. A contrario, l'absence de collaboration est dévastatrice pour le bien-être et douloureuse pour les habitants.

C'est apparemment le mauvais scénario qui l'emporte, puisque la méfiance règne.
Le projet de 'communauté urbaine' de Charles Picqué me semblait intéressant, et tenait la route. L'objectif du dialogue de communauté à communauté peut être un véritable accord de coopération entre les régions.

Si les différents échelons ont l'obligation de coopérer – y compris au niveau des tenants et aboutissants financiers – Bruxelles est également tenue de fournir suffisamment d'espace aux entreprises, d'organiser un réseau rapide et efficace de transport, d'assurer le rayonnement de sa position internationale et surtout de servir d'exemple, de modèle de cohabitation. Bruxelles doit donner le ton au niveau européen. Du passage du multiculturalisme à l'interculturalité. D'une économie écologique qui stimule le désir d'entreprendre. D'une politique verte qui initie le mouvement en Europe. Ce n'est que lorsque Bruxelles s'ouvrira et opérera ce virage comme Région et capitale que tout le monde comprendra que la solidarité est payante.

L'accord de gouvernement lance le débat sur les tâches essentielles. La politique bruxelloise n'est-elle pas trop morcelée ?
Une rationalisation vigoureuse s'impose de toute façon, à laquelle le débat sur les tâches essentielles peut contribuer, sans être un but en soi. Avec dix-neuf CPAS concurrents, six zones de police séparées, une situation administrative kafkaïenne en matière d'aménagement du territoire ou de travaux publics, des structures faîtières hospitalières gravement malades, des flux de circulation irrésolus à cause de processus décisionnels épuisants, une sérieuse simplification s'impose.

Le système bruxellois ne fonctionne pas selon les normes de la rentabilité financière. Il est grand temps de redéfinir les missions de certaines autorités et de remettre en cause l'existence de certains services.

La Flandre s'investit-elle suffisamment dans sa capitale ? En fait-elle assez ?
L'effort fourni par la Communauté flamande pour développer le réseau socioculturel et le réseau d'enseignement est appréciable, mais il y a encore du pain sur la planche en matière de retard linguistique et de maîtrise de la langue.

La coopération régionale est une autre paire de manches. Le gouvernement bruxellois se trouve face à une mission d'envergure qui consiste à positionner Bruxelles comme capitale, 'ville accueillante', ouverte, aux multiples atouts.

Suite aux élections du 7 juin, le parlement entame une nouvelle législature de cinq ans

La séance d'ouverture du parlement bruxellois s'est tenue le mardi 23 juin 2009, sous la présidence d'***Antoinette Spaak* (*MR***), doyenne d'âge. L'installation de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune a eu lieu le jeudi 16 juillet 2009.

Chaque scrutin électoral est immédiatement suivi du redémarrage de l'activité parlementaire, selon un rituel relativement strict et une procédure scrupuleusement respectée. En effet, c'est l'électeur qui décide de la composition finale du Parlement.

Il est tout d'abord procédé à la validation des opérations électorales, suivie de la liste des membres proclamés élus. Chaque groupe linguistique doit ensuite vérifier les pouvoirs de ses membres. Il apparaît alors que divers élus renoncent à leur mandat et que l'un ou l'autre 'suppléant' est prêt à reprendre le poste. Le moment est alors venu de prêter le serment constitutionnel par groupe linguistique et par ordre alphabétique, en terminant par les parlementaires qui remplacent des Ministres et Secrétaires d'Etat.

La bataille procédurale est cependant plus complexe que nous ne la décrivons ici. Comme il faut s'y attendre, certains élus sont appelés à rejoindre plus tard le gouvernement fédéral, et ceux de la Communauté flamande ou française.

Le gouvernement précédent démissionne le 15 juillet à minuit. Il cède la place à la nouvelle équipe gouvernementale (5 ministres – 3 secrétaires d'Etat), qui entre en fonction au parlement quelques heures plus tard, le 16 juillet.

Que celui qui a l'intention de remonter la chronologie des successions et des suppléances soit prévenu : il/elle risque de s'égarer dans un labyrinthe que le corps électoral n'a pas souhaité.

ÉLECTIONS DU 7 JUIN 2009 DANS LA RÉGION DE BRUXELLES - CAPITALE

	Nombre de votes	% groupe linguistique	Sièges
Votes émis	484.719		
Votes valables	460.688		
MR	121.905	29,82	24 (min 1)
PS	107.303	26,24	21 (min 5)
ECOLO	82.663	20,22	16 (plus 9)
cdH	60.527	14,80	11 (plus 1)
FN	7.803	1,91	- (min 4)
Autres	28.669	7,01	-
Sous-total F:	408.870	100,00	**72**
Open VLD	11.957	23,07	4
SP.A	10.085	19,46	4
V.B	9.072	17,51	3
CD&V	7.696	14,85	3
Groen!	5.806	11,20	2
N-VA	2.586	4,99	1
LDD	1.957	3,78	-
Autres (PROBRUXS/B.U.B./PVDA+)	2.652	5,12	-
Sous-total N:	51.811	100,00	**17**

RÉPARTITION DES SIÈGES 2009

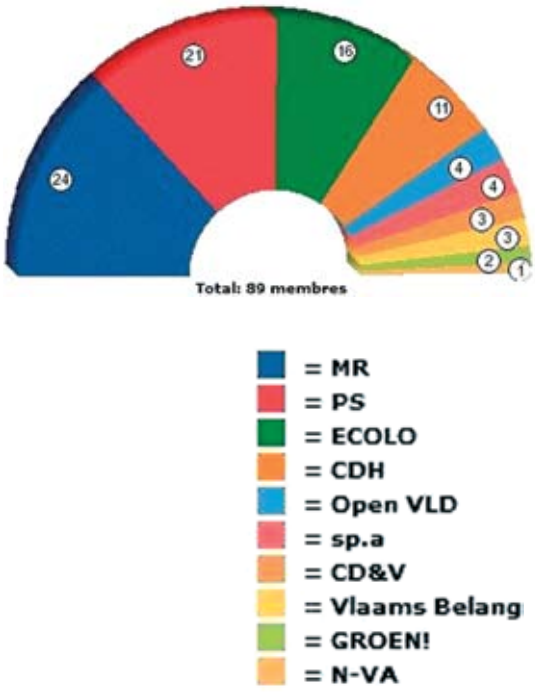

Le Bureau et le Bureau élargi

Le Bureau est responsable de la gestion quotidienne et de l'organisation des services du parlement bruxellois. Il est composé selon la règle de la représentation proportionnelle des groupes linguistiques et des groupes politiques reconnus.

Le 16 juillet dernier, le parlement a procédé par scrutin secret à la nomination des membres du Bureau.

Font automatiquement partie du Bureau : le président et le premier vice-président, ***Françoise Dupuis (PS)*** et ***Walter Vandenbossche (CD&V),*** qui représentent les deux groupes linguistiques. Ils sont assistés de trois vice-présidents : ***Vincent De Wolf (MR), Céline Delforge (Ecolo) et Françoise Schepmans (MR).***

Le Bureau comprend également dix secrétaires : ***Bertin Mampaka Mamkaba (cdH), Eric Tomas (PS), Alain Maron (Ecolo), Caroline Persoons (MR), Fouad Ahidar (sp.a), Alain Hutchinson (PS), Willem Draps (MR), Johan Demol (VB), René Coppens (Open VLD) et Herman Mennekens (Open VLD).***

Françoise Dupuis
Présidente, PS

Walter Vandenbossche
Premier Vice-président, CD&V

Vice-présidents

Vincent De Wolf,
MR

Céline Delforge,
Ecolo

Françoise Schepmans,
MR

Secrétaires

Bertin Mampaka Mankamba,
cdH

Eric Tomas,
PS

Alain Maron,
Ecolo

Caroline Persoons,
MR

Fouad Ahidar,
sp.a

Alain Hutchinson,
PS

Willem Draps,
MR

Johan Demol,
Vlaams Belang

René Coppens,
Open VLD

Herman Mennekens,
Open VLD

Les présidents des groupes politiques reconnus

Didier Gosuin, MR

Rudi Vervoort, PS

Yaron Pesztat, Ecolo

André du Bus de Warnaffe, cdH

Els Ampe, Open VLD

Elke Roex, sp.a

Brigitte De Pauw, CD&V

Dominiek Lootens-Stael, Vlaams Belang

Annemie Maes, Groen!

Paul De Ridder, N-VA

Le Bureau constitue le *Bureau élargi* lorsqu'il est complété par les présidents des groupes politiques reconnus, c'est-à-dire ***Didier Gosuin (MR), Rudi Vervoort (PS), Yaron Pesztat (Ecolo), André du Bus de Warnaffe (cdH), Els Ampe (Open VLD), Elke Roex (sp.a), Brigitte De Pauw (CD&V), Dominiek Lootens-Stael (VB), Annemie Maes (Groen!) et Paul De Ridder (N-VA).***

Le Bureau élargi prépare les séances plénières et établit l'ordre du jour.

L'interaction entre plusieurs assemblées

Dans le respect de la Constitution, un certain nombre de parlementaires bruxellois siègent également au Sénat et/ou au Parlement de la Communauté française.

Les noms des 19 parlementaires bruxellois qui siégeront au *Parlement de la Communauté française*, à côté des 75 membres du Parlement wallon, ont été révélés lors de la séance d'ouverture du 23 juin.

Il s'agit, pour le MR, de Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Destexhe, Didier Gosuin, Caroline Persoons et Françoise Schepmans.

Pour le PS, de Mohamed Daïf, Bea Diallo, Caroline Désir, Fatiha Saïdi, Eric Tomas et Rudi Vervoort.

Pour Ecolo, de Jean-Claude Defossé, Jacques Morel, Marie Nagy et Sarah Turine.

Pour le cdH, de Julie de Groote, Céline Frémault et Pierre Migisha.

Depuis 1995, le *Sénat fédéral* compte 21 'sénateurs de communauté', en plus des 40 sénateurs élus directement (25 néerlandophones et 15 francophones).

Cinq Bruxellois siègent ainsi au Sénat pour le compte de la Communauté française. Il s'agit d'Alain Destexhe (MR), Caroline Désir (PS), Céline Frémault (cdH), Marie Nagy (Ecolo) et Caroline Persoons (MR).

Les 118 membres du *Parlement flamand* élus directement accueillent six Bruxellois dans leur hémicycle. Ces derniers sont directement mandatés auprès du parlement flamand par les électeurs de la Région bruxelloise et ne sont pas membres du parlement bruxellois.

Les élections régionales du 7 juin 2009

La Région de Bruxelles - Capitale a fêté son vingtième anniversaire cette année, et elle a connu son cinquième scrutin électoral le 7 juin dernier. Ce jour-là, chaque Bruxellois(e) qui remplit les conditions pour être électeur a pu décider quel candidat, francophone ou néerlandophone, il/elle voulait déléguer au parlement bruxellois.

Quelques différences frappantes ou glissements par rapport à la situation d'il y a cinq ans.

Du côté flamand :

- L' Open VLD devient la formation la plus importante et Guy Vanhengel court-circuite le sp.a (en l'occurrence Pascal Smet) pour la formation du gouvernement ;
- Le Vlaams Belang réduit ses effectifs de moitié et perd trois sièges ;
- Groen! profite (légèrement) de la tornade Ecolo en Belgique francophone et double son score de 2004 (en passant d'un à deux élus).

Du côté francophone :

- En 2004, le PS devenait, de manière totalement inattendue, le numéro un politique à Bruxelles. Il a perdu cette position de leader au profit du Mouvement Réformateur (MR). Le groupe MR, emmené par le président du Sénat, bourgmestre d'Uccle et candidat ministre-président Armand De Decker, n'est toutefois pas parvenu à transformer sa 'pole position' en 'position clairement incontournable' !
- Il y a cinq ans, Ecolo se trouvait en queue de peloton des quatre partis francophones à Bruxelles. Il parvient aujourd'hui à se positionner comme partenaire incontournable, avec un gain de 9 sièges et un doublement de ses voix ;
- Du côté francophone comme du côté flamand, les votes favorables à l'extrême droite enregistrent une forte diminution, et les ultras du Front National (FN) font une chute vertigineuse (avec une perte de 4 sièges).

Profil des parlementaires bruxellois

L'âge moyen du parlementaire bruxellois est de 47 ans. Il n'a pas varié depuis les élections régionales d'il y a cinq ans. Le parlementaire le plus âgé a fêté ses 81 printemps, le plus jeune affiche fièrement ses 27 étés.

La *représentation féminine* a sensiblement augmenté. Elle frôle la parité avec les hommes. Les femmes occupent 43 des 89 sièges (soit 48,3%), contre 37 sièges sur 89 (soit 41,6 %) lors des précédentes élections. Elles réalisent donc un excellent score. Bruxelles est un exemple sur ce point, par rapport à la Flandre et la Wallonie.

Les licenciés en droit et philosophie et lettres dominent l'assemblée.

La Région bruxelloise est fortement enracinée dans les *communes bruxelloises*. Il pourrait difficilement en être autrement, dans une ville-région où les intérêts communaux et régionaux vont, en général, dans le même sens. Il arrive pourtant que ceux-ci s'opposent. A Bruxelles plus qu'ailleurs, les décideurs politiques sont exposés au risque de confusions d'intérêts. Sur 89 parlementaires qui siègent dans l'hémicycle, 61 exercent un mandat à l'échelon local : 28 conseillers communaux, 19 échevins, 12 bourgmestres (7 au MR, 4 au PS et 1 au cdH) et 2 présidents de CPAS. L'accord de gouvernement 2009-2014 prévoit explicitement d'interdire le *cumul de mandats* aux parlementaires bruxellois. A l'horizon 2018, seul un quart des députés sera encore autorisé à exercer un mandat supplémentaire tel que celui de bourgmestre ou d'échevin. Le code déontologique auquel sont soumis les parlementaires et les ministres sera sévèrement renforcé d'ici 2014.

Trois nouveaux venus dans le gouvernement Picqué IV

De gauche à droite : les trois secrétaires d'Etat : Christos Doulkeridis, Bruno De Lille, Emir Kir, le ministre-président, Charles Picqué, et les quatre ministres : Evelyne Huytebroeck, Jean-Luc Vanraes, Brigitte Grouwels et Benoît Cerexhe.

Le cinquième gouvernement bruxellois depuis la création de la Région de Bruxelles-capitale, en 1989, il y a tout juste vingt ans, a obtenu la confiance du parlement, le 16 juillet. Cet exécutif « Picqué IV » est à nouveau présidé par le socialiste Charles Picqué. Excepté, en effet, la législature 1999 à 2004, au cours de laquelle les ministres-présidents successifs ont tous été libéraux, la Région bruxelloise a toujours eu à sa tête le député PS, bourgmestre en titre de Saint-Gilles.

Comme sous la législature précédente, l'aile francophone de ce gouvernement réunit les partis dits de l' « Olivier » (PS, cdH, Ecolo, une coalition de centre gauche). Son aile néerlandophone regroupe l'Open VLD, le CD&V et Groen !. Cinq ministres ou secrétaires d'Etat sont restés en place sur une équipe de huit : MM Picqué, Cerexhe et Kir et Mmes Huytebroeck et Grouwels.

Le gouvernement bruxellois est régi par des règles spéciales, contrairement aux exécutifs wallon et flamand. Le ministre-président bruxellois doit être issu du groupe linguistique majoritaire. L'équipe comporte deux ministres francophones et deux néerlandophones. Elle est complétée par deux secrétaires d'Etat francophones et un néerlandophone.

Les compétences sont réunies dans cinq « paquets » distincts, ficelés une fois pour toutes. Au moment des négociations, les francophones ont eu les deux premiers et quatrième choix, les néerlandophones héritant des troisième et dernier choix.

A la ministre-présidence, donc, ***Charles Picqué (PS).*** Le chef de l'exécutif, formateur, conserve la tutelle sur les communes, l'aménagement du territoire, la propreté publique, la coopération au développement, la promotion de l'image nationale et internationale de Bruxelles. Il reprend la tutelle sur les monuments et sites au secrétaire d'Etat Emir Kir (PS)

Jean-Luc Vanraes (Open VLD), ancien président du RVG, succède à Guy Vanhengel, qui a rejoint le gouvernement fédéral, comme ministre des finances, du budget, de la fonction publique, des relations extérieures et de la promotion de l'image nationale et internationale de Bruxelles. M. Vanraes préside également le collège de la Commission communautaire flamande (VGC) qui réunit encore la ministre CD&V Brigitte Grouwels et le secrétaire d'Etat Groen ! Bruno De Lille.

Evelyne Huytebroeck (Ecolo). Aux compétences qu'elle exerçait déjà entre 2004 et 2009 en matière d'environnement et d'énergie et à la politique de l'eau, la ministre ajoute la rénovation urbaine, la lutte contre l'incendie, l'aide médicale urgente, le logement et la tutelle sur la Société de développement de la Région bruxelloise (SDRB), ceci en partage avec Benoît Cerexhe. A la Commission communautaire française (Cocof), elle est en charge des personnes handicapées. Mme Huytebroeck est, en outre, la représentante du gouvernement bruxellois à l'exécutif de la Communauté française où elle a en charge l'aide à la jeunesse.

La secrétaire d'Etat ***Brigitte Grouwels (CD&V)*** est promue au rang de ministre. Avec, dans ses compétences, les travaux publics, la mobilité, l'informatique régionale et communale et l'égalité des chances. Elle garde la responsabilité du port de Bruxelles.

Benoît Cerexhe (cdH) se maintient à l'économie, à l'emploi, à la politique agricole, à la recherche scientifique et à la tutelle sur la SDRB qu'il exerce avec Evelyne Huytebroeck. Il y ajoute le commerce extérieur. Le ministre est, par ailleurs, en charge de la santé, de la fonction publique et de la formation des classes moyennes à la commission communautaire française (Cocof).

Parmi les secrétaires d'Etat**, *Emir Kir (PS)*** gèrera l'urbanisme, l'enlèvement et le traitement des immondices, sous la tutelle de Charles Picqué auquel il abandonne la charge des monuments et sites. A la Cocof, il sera compétent pour la formation professionnelle, l'action sociale, la culture, la famille, le sport et les relations internationales.

Bruno De Lille (Groen!) apparaît dans l'exécutif pour s'occuper de la « mobilité douce » : celle des piétons et cyclistes, le transport (excepté la Stib, les infrastructures publiques et le stationnement). Il s'occupera, par ailleurs, de l'égalité des chances et de la fonction publique. Il est placé sous la tutelle de Brigitte Grouwels.

Christos Doulekeridis (Ecolo) apparaît également dans ce gouvernement, en charge du logement, de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente, sous la tutelle d'Evelyne Huytebroeck. Il préside le collège de la Cocof où il sera responsable du budget, du tourisme et de l'enseignement.

« Un développement régional durable au service des Bruxellois »

Le 18 juillet, le gouvernement « Picqué IV » a obtenu la confiance du nouveau parlement bruxellois, désormais présidé par Françoise Dupuis (PS), ancienne secrétaire d'Etat au Logement et à l'Urbanisme. Le vote a été acquis par 53 voix contre 28.

L'aile francophone de l'équipe dirigée par le ministre-président PS sortant, Charles Picqué, regroupe, comme sous la législature précédente, les formations de l'Olivier (PS, CDH, Ecolo). Son aile néerlandophone réunit le CD&V, l'Open VLD et Groen ! .

La Région bruxelloise, rappelons-le, fête ses vingt ans, cette année. *"Voilà donc vingt ans*, a déclaré le ministre-président, en entamant sa déclaration de politique générale devant les députés, *que nous incarnons avec succès une forme particulière mais emblématique du vivre ensemble des francophones et des néerlandophones. En vingt ans, la Région et ses institutions ont montré leur maturité, leur capacité à faire vivre un modèle complexe qui a démontré toute sa stabilité dans l'intérêt de l'ensemble du pays".*

« Grave incertitude »

Le programme du gouvernement s'inscrit dans la continuité du travail réalisé depuis 2004 mais dans un contexte de *"grave incertitude"* que Charles Picqué attribue au contexte économique difficile et aux réformes institutionnelles annoncées, *"sans doute importantes".*

Les capacités budgétaires de Bruxelles dépendent, en effet, fortement de ses recettes propres, en particulier de ses impôts régionaux, plus sensibles à la conjoncture économique que dans les deux autres Régions.

Trois points apparaissent essentiels au ministre-président: Bruxelles doit disposer de moyens *"en proportion"* avec les missions qui sont les siennes et d'un statut d'autonomie *"égal"* à ceux de la Flandre et de la Wallonie. Bruxelles doit également continuer à jouer pleinement sont rôle de *"trait d'union"* entre les communautés du pays et assumer sa fonction de capitale de tous les Belges.

Trois points essentiels auxquels s'ajoutent cinq défis: ceux de l'essor démographique, de l'emploi-formation-enseignement, de l'environnement, de la lutte contre la dualisation de la ville et de l'internationalisation.

"Face à la grave détérioration de ses finances", le gouvernement bruxellois souhaite entamer avec le gouvernement fédéral une négociation qui tiendrait compte de la *"spécificité de notre Région confrontée aux charges de ses missions nationales et internationales et inhérentes à son statut de capitale"*.

Charles Picqué souhaite faire porter la négociation sur l'aide financière sollicitée auprès de l'échelon fédéral, sur la détermination du déficit autorisé et donc sur la clé de répartition des efforts consentis par les autorités fédérale et fédérées. *"En cas d'issue positive de cette négociation"*, le gouvernement bruxellois s'efforcera d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2014.

Synergies emploi-environnement

Charles Picqué annonce pour la fin de cette année 2009 la conclusion avec les partenaires sociaux d'un *Pacte de croissance urbaine durable*. En alliant emploi et environnement, l'objectif est de faire de Bruxelles l'une des villes européennes les plus ouvertes à l'innovation, à la fabrication et à la commercialisation de produits et services *« à haute valeur environnementale »*.

Des efforts seront consentis dans la formation linguistique et les fonctions peu qualifiées. Des cours de langues seront systématiquement proposés aux demandeurs d'emploi.

On mettra en place une politique *« volontariste »* d'accès à la fonction (para)publique, bruxelloise et fédérale, et dans les secteurs associatif et privé. La diversité culturelle sera mise en œuvre dans la fonction publique régionale et locale. Actiris achèvera sa décentralisation dans les communes.

Le *Contrat de projet professionnel* sera rendu obligatoire pour les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, et peut-être au-delà, en commençant par ceux qui sortent de l'école. Un accord de coopération avec la Flandre et la Wallonie devra permettre d'accompagner et de reclasser les travailleurs d'entreprises en faillite.

La SRIB (Société régionale d'investissement de Bruxelles) financera des investissements générateurs d'économies d'énergie pour les PME et proposera des micro-crédits pour favoriser l'entrepreneuriat au sein des publics défavorisés.

Une *Agence régionale bruxelloise pour le commerce*, intégrant l'Atrium, initiera et aidera au développement de projets d'implantations commerciales.

Le gouvernement favorisera l'implantation d'un centre commercial sur le plateau du Heysel et la création d'un centre de congrès de 5.000 places. Il se prononcera sur la localisation d'un stade national, à la lumière des études d'implantation et de financement.

Pour déployer la dimension internationale de Bruxelles et renforcer sa vocation touristique, Charles Picqué évoque un plan de « city marketing ». La Région soutiendra la construction d'une salle de spectacle polyvalente et celle d'un Musée de l'Europe dans le quartier européen.

Les aides régionales cibleront les secteurs porteurs d'emplois et d'innovation : technologies de l'information et de la communication (TIC), sciences du vivant et environnement. Le projet « Greenbizz » dédié à l'accueil et à l'accompagnement des entreprises « vertes » sera concrétisé.

Soutenir les locataires

L'objectif général est d'intensifier la *maîtrise foncière publique*, à terme. Dans les dix ans à venir, toutes les communes devront disposer de 15% de logements « de qualité » à gestion publique et finalité sociale. Les procédures liées au pouvoir d'expropriation seront allégées dans les cas d'immeubles vides ou insalubres. Les modalités du droit de gestion publique seront assouplies via l'augmentation de la durée d'amortissement.

Des *grilles de référence de loyers* par quartier seront établies. Elles tiendront notamment compte de la performance énergétique des biens proposés. L'instauration d'une nouvelle allocation-loyer dépendra de l'état des finances régionales.

Un fonds régional et mutuelliste des *garanties locatives* permettra aux locataires de bénéficier d'intérêts fixes et de dégager une plus-value en faveur de la garantie locative pour les plus démunis.

Pour le logement social, la Région mettra en place un *bail de 9 ans* pour les nouveaux entrants à partir de 2010. Sauf exceptions, un tel bail ne pourrait être renouvelé que si les occupants ne dépassent pas de 10% les conditions pour pouvoir bénéficier d'un logement social.

Economiser l'énergie

La Région bruxelloise s'est engagée en 1990 à réduire de 30% d'ici à 2025 ses émissions de gaz à effet de serre. Pour soutenir cette ambition, le ministre-président annonce l'élaboration d'un *Code bruxellois de l'air, du climat et de l'énergie (Cobrace).*

L'intercommunale de gestion des réseaux de distribution d'énergie deviendra intégralement publique en 2013.

En cas de régionalisation de cette matière, on mettra en place une tarification progressive de l'électricité et du gaz qui tienne compte de la composition du ménage. Les limiteurs de puissance pour les personnes en défaut de paiement passeront de 6 à 10 ampères.

La rénovation énergétique des logements, y compris ceux mis en location, sera préfinancée grâce à un « *partenariat public-ménages* » (PPM), comprenant un audit préalable, obligatoire et gratuit. Le système des primes Energie sera réorienté vers les économies d'énergie les plus efficaces et vers les zones EDRLR (Espaces de Développement renforcé du Logement et de la Rénovation).

Les exigences énergétiques des bâtiments neufs seront progressivement rehaussées (norme passive E 50) et le standard très basse énergie sera imposé pour les rénovations lourdes d'ici à 2015. Un audit énergétique sera rendu obligatoire pour tout bâtiment de plus de 3.500 m2 non affecté au logement.

Le plan « *Bruxelles Air* », visant à réduire le nombre de particules fines dans l'air sera renforcé. L'instauration éventuelle d'un péage urbain nécessitera une concertation avec les autres Régions.

Le bruit. En ce qui concerne *l'aéroport de Bruxelles National*, le gouvernement réaffirme ses principes : modification et précision de certaines routes aériennes, rétablissement des normes de vent « *historiques* », fixation « *claire* » des procédures aériennes, création d'une autorité de contrôle indépendante et neutre, plafonnement global des vols. Et encore : exigence d'une étude d'incidence préalable à la création d'un terminal « low cost », extension de la nuit jusque 7 h du matin, refus de l'usage intensif et régulier de la piste 07L.

Au niveau européen, le gouvernement continuera de plaider pour une suppression totale des vols de nuit et l'instauration d'une taxe sur le kérosène utilisé par les avions commerciaux.

Les déchets. A cet égard, l'Europe a fixé un objectif : recycler la moitié des déchets municipaux pour 2020. Cela passe, selon Charles Picqué, par la collecte des déchets de construction, la création d'une unité de traitement des déchets organiques par voie de *bio-méthanisation* et la multiplication des déchetteries. L'incinération des déchets sera taxée, comme en Flandre et en Wallonie. Fin 2009, le projet de *ressourcerie* – qui prévoit un partenariat Bruxelles Propreté/ASBL de réemploi – sera mis en place avec pour objectif le réemploi de 5.000 tonnes d'objets encombrants par an.

Réduire encore la charge de circulation

Pour réduire de 20% par rapport à 2001 la charge de la circulation à Bruxelles, le nouvel exécutif promet d'améliorer les fréquences, la régularité et la vitesse commerciale des véhicules de la Stib. Des négociations seront « *immédiatement* » entamées avec l'Etat central pour (co)financer une série de grands travaux : notamment une extension du réseau vers le nord-ouest et le nord-est de Bruxelles, pour desservir Neder-over-Heembeek, l'hinterland et la zone de l'aéroport.

« *Là où ce sera nécessaire* », précise le ministre-président, l'extension du réseau souterrain et de surface de la Stib sera poursuivie afin de couvrir la totalité de la Région. Le gouvernement étudiera « *en priorité* » le prolongement du métro et du pré-métro à Schaerbeek, Uccle et Evere. « *Dans la mesure du*

possible », la tarification sociale sera élargie à certains demandeurs d'emploi ainsi qu'aux élèves et étudiants bruxellois.

Un plan régional de stationnement harmonisera les politiques des dix-neuf communes.

L'accès à la ville et aux quartiers d'habitations des camions de gros tonnage sera progressivement réglementé.

RER. En concertation avec la Flandre et la Wallonie, Bruxelles demandera la création de parkings aux abords et dans les gares de départ. La Région demandera de ne pas devoir supporter les investissements de la SNCB relevant de l'autorité fédérale.

La gare de l'Ouest deviendra une halte RER « *stratégique* » pour l'ouest bruxellois.

Aménagement durable du territoire

Le *Plan régional de développement durable (PRDD)* sera l'un des grands chantiers de la législature. Ses objectifs : accroître l'offre d'emplois et de logements, promouvoir la revitalisation urbaine et l'activité économique, renforcer la sécurité et réduire la consommation énergétique.

La restructuration de la Commission européenne autour de la rue de la Loi sera poursuivie, avec comme « *fil rouge* » l'ouverture du quartier européen sur la ville.

Un *maître-architecte* sera désigné pour garantir en permanence le niveau de qualité architecturale des projets urbanistiques publics. Le gouvernement veillera « *autant que possible* » à limiter le développement de nouveaux espaces de bureaux, dans l'attente des objectifs du nouveau PRDD. Les « Classes du patrimoine et de la citoyenneté », réservées au public scolaire, seront élargies à toute la population.

Sécurité. La présence d'agents de prévention, avec statut unifié de gardien de la paix, sera renforcée, en partenariat avec les pouvoirs locaux. Un *Observatoire pour la prévention de l'insécurité* sera mis en place. Le gouvernement demandera à l'autorité fédérale de renforcer la présence policière dans les grandes gares.

Echanges culturels, partage de valeurs

La population bruxelloise s'est remise à croître. Le Bureau du plan prévoit que la part des jeunes de moins de 14 ans aura crû de 40,53% (soit +69.315), entre 2000 et 2020. En collaboration avec tous les autres niveaux de pouvoir, la Région bruxelloise coordonnera la mise en place d'un « Plan 2010-2020 de l'enfance et de la jeunesse », censé garantir l'effectivité des diverses politiques (enseignement, formation linguistique, activités extra-scolaires, première expérience professionnelle, accès à la culture, etc).

Le gouvernement souhaite promouvoir une « *identité bruxelloise ouverte, qui ne soit pas,* souligne Charles Picqué, *la simple juxtaposition de cultures différentes mais une affirmation positive de la diversité et du métissage* ». Et il poursuit : « *A l'opposé du communautarisme et de l'assimilation dans un modèle culturel unique, l'ambition est de construire un projet de vivre ensemble fondé sur le respect, l'ouverture d'esprit, l'échange culturel et le partage des valeurs* ».

Bonne gouvernance. L'équipe Picqué IV proposera, dès la rentrée parlementaire, l'impossibilité pour les membres du gouvernement et les Secrétaires d'Etat d'exercer une autre profession ou un autre mandat, public ou privé, rémunéré ou gratuit.

Les règles relatives aux *incompatibilités* et aux *conflits d'intérêts* dans l'exercice conjoint d'un mandat public et d'une profession seront renforcées. Une commission indépendante de déontologie et d'éthique, dépendant du parlement bruxellois, sera mise en place.

Le nombre de parlementaires autorisés à exercer simultanément un mandat de bourgmestre, d'échevin ou de président de CPAS sera limité à 25% par groupe politique et globalement dans l'assemblée résultant du scrutin de 2014.

Le plafond de *rémunération* fixé à 150% de l'indemnité parlementaire inclura dorénavant les rémunérations liées à tout mandat public et aux fonctions assumées au sein du parlement. Le gouvernement s'engage, par ailleurs, à réduire la taille et le coût des *cabinets ministériels* de 10%, en faisant davantage appel à l'administration. Un effort comparable sera demandé au parlement.

Le gouvernement désire diffuser les débats parlementaires via internet.

Partenariat avec les communes. Un groupe de travail mixte Communes-Région soumettra dans les deux ans un rapport sur une meilleure répartition des tâches entre les pouvoirs et sur une rationalisation des territoires locaux. Une centrale d'achat commune aux pouvoirs locaux sera mise en place.

Les communes pourront confier la présidence de leur conseil à un élu de la majorité. Des personnes extérieures au conseil communal pourront siéger dans les organes des intercommunales.

Emploi public. Le gouvernement veut augmenter, dès septembre, dans les administrations régionales et communales, le nombre d'emplois réservés aux demandeurs d'emploi issus de quartiers présentant un fort taux de chômage. Il demandera au gouvernement fédéral de modifier la *loi linguistique* relative à l'établissement des cadres linguistiques. Une prime de « vie chère » est envisagée pour permettre aux personnes engagées dans l'administration de rester domiciliées à Bruxelles.

La taxe régionale forfaitaire à charge des ménages devra être dorénavant basée sur la capacité contributive des ménages. « *Si les moyens budgétaires le permettent* », elle sera supprimée.

Réforme de l'Etat. En terminant sa déclaration, le ministre-président Charles Picqué a insisté sur la nécessité d'une « *mobilisation collective et loyale au bénéfice de Bruxelles* » afin de garantir la « *survie de l'institution* ». Dans l'hypothèse « *probable* » d'une nouvelle négociation institutionnelle, le chef de l'exécutif a annoncé que le gouvernement consulterait l'ensemble des formations politiques démocratiques représentées au parlement.

La déclaration gouvernementale a suscité un large debat

Lors du débat parlementaire qui a suivi la lecture de la déclaration de politique générale du gouvernement, les groupes politiques de la majorité et de l'opposition ont pu exprimer leurs réactions.

***Didier Gosuin**, chef de groupe MR (opposition),* a ironisé sur le nombre de fois que la déclaration de Charles Picqué mentionnait le terme « durable ». « *Utiliser le mot durable plus de fois qu'il n'y a de pages dans cette déclaration n'est pas le signe d'une révolution, ni même d'une évolution* ».

Didier Gosuin reconnaît que la nouvelle majorité bénéficie d'un « *large soutien démocratique* » et qu'elle jouit d'une « *totale légitimité* ». Il rappelle néanmoins que le MR est redevenu la première force politique du parlement et estime qu'à ce titre il doit être respecté.

Le chef de l'opposition réformatrice affirme que les défis énoncés sont les mêmes que ceux posés il y a cinq ans et que le gouvernement précédent, déjà composé de l'Olivier (PS-CDH-Ecolo), ne les a pas relevés.

« *Aujourd'hui, les caisses sont vides*, dit-il, *mais on a beau jeu de tout mettre sur le dos de la crise financière* ». Et de citer: l'augmentation « *considérable* » du nombre de fonctionnaires (*plus de 600*), la diminution de 50% de la taxe régionale, les « *gaspillages* » dus au « *fiasco Citeo* » (investissements de la Stib), « *l'augmentation de 15% des cabinets ministériels* », etc. *Didier Gosuin* reproche au gouvernement que la déclaration de politique générale soit dépourvue d'indication budgétaire. Le MR réclamera un audit budgétaire de la Région et invite le gouvernement à mener des politiques, compte tenu des moyens actuels, plutôt que de spéculer sur un refinancement de la Région.

Le député MR déplore l' « *absence* » de mesures d'économie. Il critique l'augmentation projetée du nombre d'emplois publics, la création de nouvelles structures (commerce, mode, éco-construction, etc),

Didier Gosuin, MR

l' « *inflation* » de plans (régional durable, nature, enfance, etc) et d'études (péage urbain, terminal « low cost » à Zaventem). Il se demande où reste le « cadastre du bruit » et regrette qu'en cette matière, le gouvernement « *maintiendra sa jurisprudence actuelle, à savoir que les compagnies qui ne paient pas les amendes ne seront pas poursuivies* ».

Pour *Didier Gosuin*, toujours, le gouvernement devrait se fixer des objectifs à cinq ans plutôt qu'à long terme (pollution, logement, etc).

Autres regrets du Mouvement réformateur: l' « absence » de mesures relatives à la « *nécessaire* » neutralité de l'autorité publique, en relation avec le port du voile dans l'assemblée, au refinancement du secteur non marchand et à l'aménagement d'une communauté urbaine.

A cette liste s'ajoute le fait que deux ministres s'occuperont, l'un, de la formation francophone et, l'autre, de l'emploi, que deux autres ministres auront en charge, l'un, la mobilité et, l'autre, la « mobilité douce », et qu'enfin le secteur du tourisme n'ait pas été confié au ministre de l'Economie.

Au nombre des points positifs, le chef de groupe MR note, entre autres, le Contrat de projet professionnel obligatoire pour les moins de 25 ans, le bail annoncé à durée déterminée (9 ans) et le partenariat public-ménages pour la rénovation énergétique des logements. Ou encore, le réaménagement des axes de pénétration dans la ville en boulevards urbains.

Els Ampe, Open VLD

***Els Ampe**, chef de groupe Open VLD (majorité)* salue, dans cette déclaration gouvernementale, la « *levée d'une série de tabous* » qui aboutit à une vision « *ambitieuse* » de la Région « *dans un contexte budgétaire difficile* ».

Parmi ces « *tabous* », l'activation obligatoire des chômeurs, qui bénéficieront d'un coaching sur la voie d'un travail « *durable* », la mobilité d'un logement social vers un logement privé, par l'instauration du bail de neuf ans, et la construction de nouvelles stations de métro « *pour réduire la congestion du trafic* ».

Rudi Vervoort, PS

Autre dogme qui se brise, toujours selon *Els Ampe*, celui relatif aux cumuls politiques. La députée libérale flamande se réjouit également que disparaisse l'idée selon laquelle les impôts doivent augmenter pour maintenir le budget en équilibre, et accueille favorablement la volonté du gouvernement de se livrer à une réflexion « *libérée de préoccupations communautaires* » sur la redistribution des compétences entre la Région et les communes, dont les territoires pourraient être redessinés.

Pour la députée libérale flamande, il n'est pas question de créer de nouveaux bureaux au Heysel, « *dans une région qui compte 2 millions de m² de bureaux vides* ».

Els Ampe se félicite que le gouvernement mette un terme à « *l'idée que l'économie et l'écologie sont contradictoires : investir dans des maisons ou des appareils peu énergivores est aussi économique qu'écologique* ». La cheffe de groupe Open VLD estime que l'argent des entreprises bruxelloises « *qui remplit les caisses du fédéral* » doit revenir à Bruxelles.

Solidarité, proximité, développement durable, mixités spatiale et sociale, apparaissent à ***Rudi Vervoort**, chef de groupe PS (majorité)*, comme les politiques les plus adéquates pour rencontrer les défis énoncés par « *Monsieur Bruxelles* » (Charles Picqué).

Même s'il n'était guère l'une de ses mesures « *préférées* », le PS a accepté que soit rendu obligatoire le Contrat de projet professionnel pour les jeunes terminant leurs études. Le groupe insiste pour que ce dispositif soit couplé à une augmentation de l'offre de formation professionnelle pour les moins de 25 ans et pour que cette obligation soit mise en rapport avec le nombre d'emplois effectivement offerts. Rudi Vervoort approuve le maintien de l'enveloppe budgétaire globale consacrée aux 9.000 postes d'agents contractuels subventionnés (ACS).

En matière de logement, le député salue le système annoncé d'encadrement des loyers, l'introduction du bail de 9 ans dans le logement social et l'objectif de 15% de logements publics dans chaque commune, dans les dix ans. Et il insiste sur la nécessité de faire bénéficier en priorité les ménages à bas revenus des primes visant à rendre les logements moins énergivores.

Sur le plan financier, le chef de groupe PS invite la Région bruxelloise à se tourner vers l'Etat fédéral « *qui doit aider sa capitale* » pour, entre autres, l'aménagement du RER, les extensions du métro ou l'éventuelle gratuité des transports en commun.

Rudi Vervoort se félicite également des mesures annoncées en vue d'une meilleure gouvernance, relatives au cumul des mandats et à la transparence de tous les revenus. Il approuve aussi le renforcement du rôle du parlement en matière budgétaire notamment. Le groupe PS interpellera, dès cette rentrée, le gouvernement sur la mise en place d'une administration fiscale régionale.

Pour le chef de groupe PS, enfin, « *l'avenir passe par une Région municipaliste et des communes régionalistes* ». Il exprime ainsi son ambition d'un projet de ville fondé sur les principes de proximité et de solidarité.

Au nom du *sp.a (opposition)*, ***Elke Roex*** affirme que le terme « durabilité », « *évoqué à 55 reprises* » a été utilisé abusivement : « *Comment mener une politique durable tout en ruinant les finances régionales et en modérant les ambitions de mobilité ?* »

Pour la députée socialiste flamande, « *toutes les promesses faites aux Bruxellois à réaliser dans les limites du budget sont inconciliables avec l'engagement de parvenir à l'équilibre budgétaire en 2014* ». Quant aux « *cadeaux promis aux Bruxellois, nous avons besoin d'un ange* (allusion au ministre fédéral du Budget, Guy Vanhengel, VLD) *au niveau fédéral qui aura pour tâche de convaincre le ministre Steven Vanackere, CD&V, qui n'y a jamais été favorable, d'élargir la gratuité des transports en commun* ».

Selon *Elke Roex*, l'accord de gouvernement peut se résumer à trois messages-clé : « *manques d'engagement, d'ambition et de vision. Il se borne à réaliser des plans sans poser de choix, ou alors des demi-choix ou des choix contestés, tels le contrat pour les demandeurs d'emploi, déjà torpillé par certains partis de la majorité, ou l'extension de la zone piétonne au centre de Bruxelles* ».

Pour atteindre, à terme, 15% de logements sociaux dans chaque commune, le sp.a estime qu'il faudrait créer 42.000 logements supplémentaires, « *soit huit fois le nombre de logements créés sous la précédente législature* ». Les oppositions entre les négociateurs des différents partis de l'exécutif seraient également perceptibles : « *la décentralisation et la revalorisation du rôle des communes, d'une part, un plan pour modifier la répartition des compétences entre les communes et la Région, d'autre part* ».

Yaron Pesztat, *chef de groupe Ecolo (majorité)*, répond à ceux qui ont ironisé sur la répétition du terme « durable » dans la déclaration gouvernementale : « *Aujourd'hui, notre Région a décidé de relever ce défi du développement durable en l'inscrivant, de manière transversale, au cœur de l'ensemble de nos politiques. Désormais, le développement durable n'est plus cantonné à la niche environnementale* ».

La crise environnementale est l'enjeu du prochain Plan régional de développement durable qui se fixe comme objectifs la réduction à l'horizon 2025 de 30% des émissions bruxelloises de gaz à effet de serre et l'accueil, d'ici à 2020, de 170.000 nouveaux habitants. Le défi de ce futur plan, explique *Yaron Pesztat*, « *est de faire de l'amélioration de notre cadre de vie un enjeu de solidarité entre les groupes sociaux et entre les quartiers* ».

Selon Ecolo, qui opte pour une ville « *compacte et dense, économe en ressources naturelles et en besoin de mobilité* », l'alliance emploi-environnement constitue « *le moteur de la relance verte de notre économie* ». Les efforts portés sur l'amélioration énergétique du parc immobilier contribueront, dit-il, à la fois à la lutte contre le réchauffement climatique, à la réduction des factures d'énergie, au développement de la rénovation et de la construction et à la création « *massive* » d'emplois adaptés aux profils de qualification des Bruxellois.

De même, Ecolo se réjouit de l'encadrement annoncé des loyers et de l'extension du parc public de logements.

Yaron Pesztat relie l'avenir de la Région bruxelloise à la Flandre et à la Wallonie. « *Nous formons avec cet hinterland une communauté urbaine de fait, sans aucune réalité institutionnelle, ce qui nous empêche le plus souvent de mener des politiques cohérentes à cette échelle de pouvoir. Nous devrons donc trouver le moyen d'améliorer nos coopérations avec les Régions wallonne et flamande* ».

Le député estime également que les relations Région/communes bruxelloises doivent être repensées.

Sur le plan de la mobilité, les verts déplorent l' « absence » d'objectifs chiffrés en matière d'amélioration de l'offre de transports publics. Ils « *fondent beaucoup d'espoirs* » sur la réforme fiscale de la taxe de mise en circulation et de circulation et « *se réjouissent* » que l'on étudie « *enfin* » la mise en œuvre d'un péage urbain.

Autre bémol Ecolo : le caractère obligatoire du Contrat de projet professionnel pour les jeunes. Ecolo préfère mettre l'accent sur l'amélioration de l'offre de formation.

Au nom du *groupe CD&V (majorité)*, ***Brigitte De Pauw*** estime que la déclaration gouvernementale propose des solutions « *ambitieuses et réalistes* » aux défis qui se présentent à Bruxelles. La députée approuve en particulier l'objectif d'équilibrer le budget pour 2014 et la conclusion d'accords avec le fédéral pour le refinancement. Elle salue également la colla-

Elke Roex, sp.a

Yaron Pesztat, Ecolo

Brigitte De Pauw, CD&V

boration avec les autres niveaux de pouvoir, la réforme interne, la recherche d'une déontologie et d'une culture politique éthique.

En matière d'emploi, *Brigitte De Pauw* apprécie le coaching obligatoire jusqu'à 25 ans et l'accent mis sur le bi- et multilinguisme.

En ce qui concerne le logement, le CD&V soutient l'extension de l'habitat social, l'introduction de baux de neuf ans et l'encadrement des loyers.

Autres motifs de satisfaction : la fourniture minimale d'énergie portée de 6 à 10 ampères, l'accroissement du budget réservé aux primes à l'énergie et l'annonce de l'extension du réseau de métro. Les sociaux-chrétiens flamands plaident en faveur du RER, du transfert intégral de la politique d'aménagement du territoire des communes à la Région et de l'application « *stricte* » de la législation linguistique.

Sur le plan des nuisances sonores, le CD&V se dit favorable à la conclusion d'accords entre les trois Régions et l'Etat fédéral.

Brigitte De Pauw pointe encore favorablement l'intégration de la dimension de genre (homme/femme) dans les politiques, les initiatives relatives à l'égalité pour les homosexuels dans la société bruxelloise et à la lutte contre les violences conjugales ainsi que la réglementation des cumuls.

La chef de groupe CD&V se dit par contre préoccupée par une politique « *territorialisée, qui concentre ses efforts en matière d'emploi, d'économie, d'énergie et de logement sur des zones délimitées* ».

André du Bus de Warnaffe, cdH

Annemie Maes, Groen!

***André du Bus de Warnaffe**, chef de groupe cdH (majorité),* affirme que la déclaration gouvernementale « *ambitieuse, rassemble et fixe des objectifs concrets, dans le respect de chaque partenaire* ». Pour le cdH, le principal défi de la Région est celui du « *bien-être face à l'expansion démographique, la diversité culturelle, les risques de dualisation et de fracture sociale* ». Et la réalité bruxelloise est faite d' « *un important brassage de cultures qui constituent en soi, si nous n'y prenons pas garde, les conditions suffisantes pour alimenter les risques d'un communautarisme exacerbé lié au repli identitaire* ».

L'axe majeur qui permettra à chaque Bruxellois et à chaque famille bruxelloise de trouver sa place est, selon André du Bus, celui de l'emploi-environnement. A ce propos, le député se félicite que le gouvernement ait décidé de rendre obligatoire le contrat de projet professionnel à l'attention des moins de 25 ans et qu'il envisage de l'élargir à d'autres catégories de demandeurs d'emploi. Selon *André du Bus*, la discrimination à l'embauche explique une grande partie du repli identitaire.

Le gouvernement, dit le cdH, doit créer un cadre propice à la relance : simplification administrative, meilleur accès au financement des investissements, soutien aux jeunes entrepreneurs et PME innovantes, etc. Le cdH défend l'idée d'un centre commercial sur le site du Heysel et d'un développement des pôles commerciaux de quartiers Il soutient, dès lors, la mise en place de l'Agence régionale bruxelloise pour le commerce.

En matière de logement, le député cdH insiste sur les intérêts des handicapés et des grandes familles. Il soutient les objectifs d'étendre le parc de logements à gestion publique et à finalité sociale et de reconvertir des bureaux vides en logements.

Sur le plan de la mobilité, *André du Bus* approuve l'élargissement progressif de la gratuité du transport public et la recherche de formules de financement avec le fédéral et de co-financement Région-entreprises de la formule domicile-travail.

Le cdH attire l'attention du gouvernement sur « *le risque majeur de dérive des finances communales occasionné par le coût sans cesse croissant des zones de police* ». Il insiste pour que Bruxelles bénéficie d'un financement « *correct* » pour assumer ses missions de prévention et de sécurité.

Pour son premier discours de députée, ***Annemie Maes** (Groen !, majorité)* souligne que l' « *économie écologiste* » doit devenir la base du développement économique de la Région. Elle dit souhaiter que ses habitants soient mieux associés à l'internationalisation de Bruxelles, « *pour en profiter davantage* ». Selon Groen !, l'objectif du gouvernement de réduire le trafic de 20% d'ici à 2020 ne sera atteint qu'en créant de l'espace pour les piétons, les cyclistes et les transports en commun. Le groupe espère que, « *cette fois* », les dix-huit itinéraires cyclables régionaux seront réalisés et se félicite que la sécurité routière soit « *pour la première fois* » mentionnée dans un accord gouvernemental, étant donné l'augmentation du nombre de victimes d'accidents de la circulation, « *en particulier parmi les piétons et cyclistes* ». *Annemie Maes* approuve le projet du gouvernement d'étudier la possibilité d'introduire un péage urbain.

Groen ! soutient également l'idée de rénover les piscines communales, de remettre des parties de la Senne à ciel ouvert et rejette celle d'implanter des complexes commerciaux ou des PME dans les espa-

ces verts. *Annemie Maes* se prononce encore, en faveur d'une « meilleure » répartition des compétences entre les communes et la Région *« au profit des Bruxellois »*.

Paul De Ridder *(N-VA, opposition),* dont c'était également le premier discours en tant que député, reproche au gouvernement de n'entrevoir l'équilibre budgétaire qu'à l'horizon 2014, soit après la fin de cette législature. *« On peut douter que le niveau fédéral, désargenté, nous accorde une fois de plus des moyens financiers supplémentaires. Nous devons avant tout mettre de l'ordre dans nos affaires en mettant un point d'honneur à gérer efficacement les moyens qui nous sont alloués »*. Ces mesures passent, pour le député, par une fusion d'une série de communes, une *« approche ferme de l'écheveau opaque des pouvoirs publics »*. Le député nie à la Région le droit de financer la moindre initiative qui relève des Communautés. Il regrette, par ailleurs, que le projet d'accompagnement actif des chômeurs n'inclue pas les chômeurs âgés et ceux de longue durée.

L'adaptation des normes de bruit au-dessus de Bruxelles devrait déboucher sur une répartition *« équitable »* des charges et avantages entre les Régions bruxelloise et flamande. Tous les citoyens devraient avoir la possibilité d'utiliser le néerlandais et le français à tous niveaux et en toutes circonstances dans cette *« enclave plurinationale en territoire linguistique néerlandais qu'est Bruxelles »*. Pour la N-VA, enfin, le gouvernement doit veiller au respect de la législation linguistique.

Paul De Ridder, N-VA

Les projets en matière de santé et d'aide aux personnes

Sous son appellation d'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC = l'assemblée de la Cocom), le parlement bruxellois gère la politique de santé et d'aide aux personnes qui concerne les Bruxellois tant francophones que néerlandophones. Elle est compétente à l'égard des institutions n'appartenant pas exclusivement à l'une ou l'autre Communauté. Dans le détail, il s'agit, d'une part, de la dispensation des soins (en ou hors institution), de l'éducation sanitaire et de la médecine préventive. Et, d'autre part, de l'aide aux personnes (familles, handicapés, troisième âge, jeunesse, immigrés, aide sociale aux détenus, etc.). L'Assemblée réunie légifère par ordonnances, selon la même procédure que celle suivie au parlement régional. Toute décision, cependant, doit ici recueillir la majorité des suffrages dans chaque groupe linguistique.

Le 16 juillet, le *ministre-président Charles Picqué (PS)*, qui préside également l'exécutif de la Cocom (le Collège réuni, où siège le gouvernement régional, à l'exclusion des secrétaires d' Etat) a présenté aux députés les grandes lignes de sa politique à l'horizon 2014 : la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités en matière de santé. Son programme a été adopté par 53 (44 dans le groupe linguistique français et 9 dans le groupe linguistique néerlandais) voix contre 28 (20 dans le groupe linguistique français et 8 dans le groupe linguistique néerlandais).

Le Collège, a-t-il, annoncé, sera *« particulièrement attentif »* à la place des jeunes dans notre société et aux infrastructures socio-sanitaires qui leur sont destinées. La Cocom s'inscrira donc dans la mise en place du ***« Plan 2010-2020 de l'enfance et de la jeunesse ».*** Ce plan devra mettre en place une batterie de mesures en matière de lutte contre la pauvreté, d'assistance aux personnes âgées, d'aide à l'enfance et à la jeunesse.

Le plan de construction d'***hôpitaux***, adopté sous la législature précédente, sera exécuté. Il en sera de même pour les institutions pour personnes âgées et

handicapées. Des synergies seront développées entre hôpitaux.

En matière de santé, le Collège de la Cocom visera à intégrer l'action des acteurs « de première ligne », celle des hôpitaux et des structures de post-hospitalisation. On mettra en place un outil d'analyse épidémiologique qui croisera les données socio-démographiques, sanitaires et économiques. La situation des enfants hospitalisés sera mieux prise en compte (continuité des soins parents-enfant, interface hôpital-domicile-médecin de famille, collaboration avec l'ONE et Kind & Gezin).

Le Collège de la Cocom soutiendra la création d'une structure de revalidation de longue durée, celles de maisons de soins psychiatriques, d'un réseau interhôpital et d'un centre d'accueil pour sans-abri. A cet égard, le Collège de la Cocom veillera à prévenir la perte de logement. Elle soutiendra la médiation de dettes et luttera contre les violences intrafamiliales.

L'accueil d'urgence devrait être doté d'un ***service public de l'urgence sociale***, chargé de la gestion de toutes les places d'accueil d'urgence situées à Bruxelles.

Pauvreté, maladie et exclusion combattues sur tous les fronts

Comme ils avaient pu le faire pour la déclaration de politique générale, les députés bruxellois ont eu l'occasion de débattre du programme 2009-2014 du Collège réuni de la Commission communautaire commune (Cocom).

Michel Colson, MR

Michel Colson *(MR, opposition)* se félicite que le Collège se soit « *largement inspiré* » du memorandum commun établi par les CPAS. L'essentiel des revendications portées par ces derniers, en faveur des *sans-abri*, seraient prises en compte (création de logements de transit, prévention du surendettement, aide aux familles, etc). Le député approuve la gestion des places d'accueil par le nouveau Service public de l'urgence sociale.

En ce qui concerne les *personnes âgées*, le député apprécie la future mise en place d'un centre d'accueil de jour et de soins de jour par commune comme alternative aux maisons de repos. Il espère que ces établissements respecteront « *enfin* », d'ici à 2015, les normes architecturales imposées par le fédéral. *Michel Colson* estime, par contre, « *utopique* » la participation accrue des personnes âgées dans les maisons de repos « *où la majorité des résidents ont le profil MRS* ».

Elke Van den Brandt, Groen!

Au nom de *Groen (majorité)*, ***Elke Van den Brandt*** souhaite que la Région ou une Commission communautaire commune « *forte* » soit en mesure d'organiser une offre de *soins de santé* dans laquelle tous les Bruxellois « *qui dans beaucoup de cas ne sont ni francophones ni néerlandophones* » puissent se retrouver. Groen ! se réjouit que la politique de lutte contre la *pauvreté* sera menée de concert avec les CPAS, les associations concernées et les services de médiation de dettes. Le parti soutiendrait la mise en place à Bruxelles d'initiatives où, comme en Flandre, des gens qui vivent ou ont vécu dans la pauvreté participent à la recherche de solutions pour remédier à ce fléau.
Groen ! se dit aussi favorable au projet pilote de *budget d'assistance personnelle* en faveur des *handicapés.*
En ce qui concerne le dépistage du *cancer,* la députée approuve le renforcement souhaité de la collaboration entre les deux Communautés.

Enfin, Groen ! regrette que la Cocom se limite à la politique du bien-être et ne soutienne pas des initiatives telles que la Zinneke Parade ou le Kunstenfestivaldesarts « *qui intègrent les deux langues et reflètent l'identité bruxelloise* ».

Pour le *groupe cdH (majorité)*, ***André du Bus de Warnaffe*** note avec satisfaction que la lutte contre la dualisation de la ville et la *pauvreté* constituent les « *axes majeurs* » de la déclaration du Collège. Par le biais, notamment, du financement des services de médiation de dettes, qui préviennent aussi le surendettement.

S'agissant des *personnes âgées*, le député prône la rédaction rapide des arrêtés d'exécution de l'ordonnance offrant des alternatives à l'hébergement en

maison de repos. En ce qui concerne, par ailleurs, les *personnes lourdement handicapées*, le cdH estime que la création d'un nombre « *substantiel* » de places d'accueil répond à une attente forte.

En matière d'accompagnement des *détenus*, les initiatives annoncées (concertation avec les autres niveaux de pouvoir francophones) devraient, selon le cdH, être élargies à la Communauté flamande et à l'Etat fédéral. Une redistribution des compétences pourrait même être envisagée.

Elke Roex *(sp.a, opposition)* déplore le « *peu d'attention* » porté par le Collège au programme de la Cocom par *comparaison au programme régional* qui consisterait en « *une succession de plans anciens, nouveaux et irréalistes* ». Ici aussi, comme pour le programme régional, il y aurait un manque de choix, des demi-choix et des choix « *discutables* », tant à l'égard des *sans-abri* et des *personnes âgées* en maison de repos qu'en ce qui concerne l'absence de politique « *uniforme* » des CPAS, qu'il faudrait, selon le sp.a, fusionner.

La députée critique également le plan de dépistage du *cancer* du sein. « *Alors que la norme européenne exige une participation de 70% du groupe-cible au dépistage, Bruxelles n'atteint que 10% de sa population* ».

Anne Herscovici *(Ecolo, majorité)* salue l'annonce de l'élaboration « *par les quatre gouvernements, Région, Cocom, VGC et Cocof* », d'un plan intégré de lutte contre le *sans-abrisme* et la *pauvreté*, de même que l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et de santé « *en mettant systématiquement l'accent sur la prévention (...) et en collaboration avec les acteurs de terrain, public et associatifs* ».

Ecolo estime nécessaire de « *batailler* » pour que le fédéral assume les coûts spécifiques supportés par la Région et certaines communes et pour qu'il établisse « *enfin* » des critères clairs de régularisation des *sans-papiers*.

La députée Ecolo se réjouit, par ailleurs, du renforcement annoncé du financement du Centre d'appui aux services de médiation de *dettes*. Elle souligne l' « *acuité* » de la nécessité d'un meilleur financement fédéral des CPAS.

Selon ***Els Ampe*** *(Open VLD, majorité)*, le programme de la Cocom s'harmonise avec celui de la Région et ne met pas en péril l'équilibre financier. Points positifs : l'attention qui sera portée à la situation psychique des *sans-abri*, le maintien à domicile des *personnes âgées*, les campagnes de prévention pour une *alimentation* saine et pour enrayer la propagation des *maladies sexuellement transmissibles*. Le Open VLD approuve également les campagnes de sensibilisation aux *métiers médicaux* et les efforts annoncés pour que les patients soient accueillis dans leur *langue* à l'hôpital.

Pour des raisons budgétaires et d'efficacité, la députée soutient l'idée d'une suppression de la Commission communautaire commune au profit du parlement régional.

Anne Herscovici, Ecolo

Anne Sylvie Mouzon, PS

Au nom du *groupe PS (majorité)*, ***Anne-Sylvie Mouzon*** relève que « *le défi démographique est transcendé par une inégalité spatiale, culturelle, sociale et économique* » à Bruxelles. Elle soutient, dès lors, pleinement la politique « *intégrée* » de lutte contre la *pauvreté* et *d'aide aux sans-abri* et *sans-papiers*, présentée par le collège. Sans-papiers pour lesquels la députée réclame une régularisation massive.

Le PS apprécie aussi la « *mise en valeur* » du rôle des *CPAS*.

Mme Mouzon estime encore que toute *allocation directe* à des personnes doit être versée par l'Etat fédéral, de sorte que cette allocation soit la même pour un Bruxellois, un Flamand et un Wallon.

Pour le *CD&V (majorité), enfin*, ***Brigitte De Pauw*** se félicite que le collège envisage d'aborder les problèmes de santé et de bien-être en *concertation* avec les autres niveaux de pouvoir et le milieu associatif et qu'il élaborera une stratégie globale de lutte contre le *sans-abrisme*, en donnant la priorité à la prévention. Autres points positifs, selon la députée : les alternatives présentées aux *maisons de repos*, les projets de *construction* de nouvelles institutions en matière de santé, un accès égal de Kind & Gezin et de l'ONE à tous les *hôpitaux* ainsi que les cours de *langues* dans le secteur médical.

En bref

Journées du Patrimoine

Le parlement bruxellois a participé le dimanche 20 septembre 2009, dimanche sans voitures, aux Journées du Patrimoine. Pour cette édition 2009, elles avaient pour sujet « Venus d'ailleurs ». Environ 3500 personnes ont visité le siège du parlement bruxellois.

Si vous souhaitez un abonnement gratuit au présent périodique, renvoyez-nous le talon ci-joint dûment complété, à l'adresse suivante:

parlement bruxellois – relations publiques
1005 Bruxelles – Fax 02 549 62 12

Nom, prénom: .....

sollicite un abonnement aux « Échos du parlement bruxellois »

Rue: ..... N°: ....

Code postal: ..... Localité: .....

Date: .....

Signature: .....